

PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

Direction départementale
des territoires et de la mer

Bastia, le 2 juillet 2019

Service Eau – Biodiversité - Forêt

Unité eau

Destinataires : Mesdames et Messieurs les maires
des communes de Haute-Corse

Référence à rappeler : HR/UE/2019-194

Dossier suivi par : M. Henri RETALI

Téléphone : 04 95 32 97 15

Télécopie : 04 95 32 97 96

Mel : ddtm-sebf-eau@haute-corse.gouv.fr

Madame, Monsieur le Maire,

Au regard de la situation hydrique de la Haute-Corse, il a été décidé lors du comité « sécheresse » du 12 juin dernier, de placer le département au niveau de « Vigilance » sécheresse.

Le niveau de vigilance n'induit pas de mesures de limitation ou de réduction des usages de l'eau, mais a pour vocation :

- à informer et sensibiliser les professionnels, les élus et le grand public sur une éventuelle situation de crise en cas de gaspillage.
- à suivre de manière renforcée les différents indicateurs hydrologiques et hydroclimatiques.

Vous trouverez ci-joint, à titre de notification, l'arrêté préfectoral relatif à cette décision.

Vous veillerez à afficher cet arrêté préfectoral sur les lieux habituels d'affichage de votre mairie et à informer et à sensibiliser l'ensemble de vos administrés de cette situation en les invitant à adopter les comportements de consommation d'eau économes, particulièrement durant les mois estivaux, qui permettront de réduire les prélèvements dans les cours d'eau, les aquifères et les réservoirs et d'épargner ainsi la ressource en eau en prévision d'une situation qui pourrait être plus tendue.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à l'exécution de ces démarches au bénéfice de nos concitoyens.

*Le chef du service
Eau-Biodiversité-Forêt,*



Alain LE BORGNE

PJ : arrêté préfectoral plaçant le département au niveau de « Vigilance » sécheresse.